

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-09-05

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 20 Heures, le conseil municipal dûment convoqué le deux septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr PERRICHOT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur CHEREL Fabrice donne pouvoir à Monsieur QUEREL Michel

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres ayant pris part au vote : 15

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance : 20h00

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-09-05 – mise aux normes des équipements du restaurant scolaire

Les équipements de la cuisine du restaurant scolaire devenant vétustes et difficilement réparables, des devis ont été sollicités auprès de plusieurs fournisseurs pour procéder à un nouvel agencement de l'espace de cuisine, plus ergonomique pour le personnel communal en charge de la confection et du service des repas.

Pour les appareils de cuisson, le devis de l'entreprise Thierry PRINCE est le moins-disant, pour un montant de 17 078.46 € HT.

Des travaux électriques sont à prévoir pour un montant de 965.60 € HT.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents effectuant le nettoyage des locaux du restaurant scolaire, un devis de remplacement de 72 chaises a été sollicité pour un montant de 2 209.90 € HT.

Soit un total de 20 253.96 € HT pour cette opération.

La commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil départemental, au titre du Programme de Solidarité Territoriale de l'année 2026, à hauteur de 35%.

Monsieur le Maire soumet cette proposition à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise PRINCE du Val d'Oust pour un montant de 17 048.46 € HT ;
- **VALIDE** le devis de l'entreprise PHILIPPE de la Trinité-Porhoët pour un montant de 965.60 € HT ;
- **VALIDE** le devis de l'entreprise ALTRAD-MEFRAN de Campénéac pour un montant de 2 207.90 € HT ;
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil départemental à hauteur de 35% du montant total de la dépense HT pour ce projet de rénovation du restaurant scolaire ; soit un autofinancement de 13 165.07 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette affaire.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

Affichée le

